

## Vie des sociétés



**EARL PIBOIS**

Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 60 000 euros
Siège social : Pibois Vritz

44540 VALLONS-DE-L'ERDRÉ (Loire-Atlantique)
RCS de Nantes n° 847 641 008

## AVIS DE MODIFICATIONS STATUTAIRES

Suivant décisions l'assemblée générale en date du 30 mars 2023 à effet au 1er avril 2023, le capital social de 15 000 euros a été augmenté de 15 000 euros pour être fixé à 75 000 euros.
Ont été nommés gérants M. Théo Alusse, demeurant «La Loire», Vritz, 44540 Valons-de-l'Erde et M. Anthony Fremont, demeurant «293, rue de Bretagne», Vritz, 44540 Vallons-de-l'Erdré.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nantes.

*Pour avis*
*La Gérance.*

## INNOV'44

Société coopérative agricole à capital variable
Siège social : mairie
44520 MEILLERAYE-DE-BRETAGNE
Agrément : 4440505
RCS : 410 609 812 de Nantes

## CONVOCAION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les adhérents de la coopérative Innov'44 sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 23 mai 2023 à Rouillon, 44520 Meilleraye-de-Bretagne à 11 h 00.
Ordre du jour de l'AGO :
- approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale ordinaire,
- approbation des comptes de l'exercice,
- quitus aux administrateurs,
- constatation de la variation du capital social,
- datation des réserves obligatoires (affectation du résultat),
- dotation des autres réserves (pour affectation du solde excédent sur résultat),
- élection et renouvellement des administrateurs,
- allocation globale des indemnités administrateurs,
- budget formation pour les administrateurs,

- conventions particulières,
- règlement intérieur,
- questions diverses,
- pouvoirs.
Chaque adhérent de Innov'44 aura la faculté de consulter pendant quinze jours précédents l'AGO les comptes et rapports à l'adresse suivante : 36, rue du Soleil-Levant, 44170 Treffieux.
Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

*Pour le Conseil d'administration*
*Le Président*
*Frack DURAND.*

## L'ESPÉRANCE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : Les Petites Rembergères
44680 SAINTE-PAZANNE

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Sainte-Pazanne du 2 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : L'Espérance.
Siège social : Les Petites Rembergères, 44680 Sainte-Pazanne.
Objet social : conception et organisation de Pèlerinage, Agence de voyages, production de voyages organisés, délivrance de titres de transports et vente de séjours et de voyages organisés et de circuits.
Durée de la société : quatre vingt dix neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 5 000 euros.
Gérance : M. Sean-Anthony Batard, demeurant Les Petites Rembergères, 44680 Sainte-Pazanne. Mme Anne-Lise Clause, demeurant 11, route des Co-teaux, 64110 Uzos.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Nantes.

## PRIM

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 10, rue des Halles
44000 NANTES

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Nantes du 21 avril 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : Prim.
Siège social : 10, rue des Halles, 44000 Nantes.
Objet social : restauration rapide.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 10 000 euros.
Gérance : M. Quentin Gesrel, demeurant 4, rue Lefevre-Jully, 44000 Nantes.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Nantes.

*Pour avis*
*La Gérance.*

**FLORENCE DAVID CHRYSTOPHYAZ**
Sasu au capital de 1 000 euros
Siège social : 15bis, rue du Bois-Millet
44760 LES MOUTIERS-EN-RETZ
900 275 488 RCS Saint-Nazaire

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 31 mars 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur, Mme Florence David, 2, rue de l'Olivraie, 44200 Nantes, de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation.
Radiation au RCS de Saint-Nazaire.

## Avis administratifs



## Projet de modification n°4 du Plan local d'urbanisme

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2023-080URB du 20 avril 2023, le maire de Pont-Saint-Martin, M. Yannick Féteuvar par délégation, a décidé de soumettre à l'enquête publique la modification n° 4 du Plan local d'urbanisme.

La modification n° 4 porte sur une augmentation de la constructibilité dans la 3e tranche de la Zac du Haugard afin de permettre davantage de possibilités d'extension dans un secteur déjà urbanisé pour limiter l'étalement urbain.

Par décision n° E23000050/44 en date du 20 mars 2023, M. le Président du tribunal administratif de Nantes a désigné :
- M. Bernard Valy en qualité de commissaire enquêteur.
Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non notifiés, coté et paraphé par le commissaire enquêteur permettant au public de consigner ses observations et l'exposé des motifs seront mis à disposition du public en mairie de Pont-Saint-Martin, 14, rue de la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit : les lundis de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 00, les mardis de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 00, les mercredis de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 00, les jeudis de 8 h 45 à 12 h 15, les vendredis de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 16 h 15, les samedis de 9 h 00 à 12 h 00, pour une durée de 33 jours, du 22 mai 2023 au 23 juin 2023 inclus.
Le commissaire enquêteur assurera une permanence à la mairie annexe de Pont-Saint-Martin, 12, rue de la Mairie, dans une salle au CCAS (indiquée par flèche), afin de recevoir les observations, propositions et contre-propositions du public, les :
- lundi 22 mai 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 10 juin 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 23 juin 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête chacun pourra prendre connaissance du dossier sur le lieu de l'enquête sus désigné ainsi que sur le site internet de la commune (www.mairie-pontsaintmartin.fr), et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :
- soit sur le registre de l'enquête déposé à cet effet,
- soit par courrier adressé à l'attention de M. le Commissaire enquêteur : mairie de Pont-Saint-Martin, 14, rue de la Mairie, 44860 Pont-Saint-Martin,
- soit par voie dématérialisée à l'adresse suivante : enquetepublique@mairie-pontsaintmartin.fr

À l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Il disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées. Ce rapport sera tenu à la disposition du public à la mairie de Pont-Saint-Martin aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de la commune (www.mairie-pontsaintmartin.fr) et à la préfecture de la Loire-Atlantique pendant une durée d'un an.

Le dossier d'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur seront ensuite soumis au conseil municipal de la commune de Pont-Saint-Martin. Ainsi, après avoir pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera alors par une délibération sur le projet de modification n° 4 du Plan local d'urbanisme.

Préfecture de la LOIRE-ATLANTIQUE
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières
**DRAC des Pays de la Loire (maître d'ouvrage)**

**Projet de classement au titre des sites patrimoniaux remarquables, d'une partie du territoire de la commune de Pornic**

### AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 3 mai 2023 est prescrite, du jeudi 25 mai à 9 h 00 au vendredi 23 juin à 17 h 00 inclus une enquête publique préalable au classement, au titre des sites patrimoniaux remarquables, d'une partie du territoire de la commune de Pornic.

Cette enquête est ouverte en mairie de Pornic (rue Fernand-de-Mun, 44210 Pornic), siège de l'enquête, et en mairie annexe de Sainte-Marie-sur-Mer (1, rue de la République, Sainte-Marie-sur-Mer, 44210 Pornic).
Un exemplaire du dossier d'enquête est également déposé, à titre subsidiaire, en mairie annexe du Clion-sur-Mer (rue de la Corbinière, Le Clion-sur-Mer, 44210 Pornic), sans permanence du commissaire enquêteur.
M. Claude Chepeau, ingénieur agronome retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête sont déposés en format «papier», en mairie de Pornic, en mairie annexe de Sainte-Marie-sur-Mer et en mairie annexe du Clion-sur-Mer où toute personne peut en prendre connaissance sur place, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.
Les dossiers d'enquête peuvent être consultés sur un poste informatique dans les mairies précitées.
Ils sont également accessibles via le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique à l'adresse suivante : http://loire-atlantique.gouv.fr (rubriques : publications, publications légales, enquêtes publiques).
Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut formuler ses observations et propositions :
- sur les registres «papier» déposés en mairie de Pornic, en mairie annexe de Sainte-Marie-sur-Mer et en mairie annexe du Clion-sur-Mer,

- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, à savoir : mairie de Pornic, rue Fernand-de-Mun, 44210 Pornic,
- sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante (accessible depuis le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique) : https://www.registre-dematerialisee.fr/4650

- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-4650@registre-dematerialisee.fr

(la taille des pièces jointes ne peut excéder 25 Mo ; seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête sont pris en compte).

Toutes les observations et propositions sont mises à la disposition du public, dans les meilleurs délais, et accessibles depuis le registre dématérialisé.
Le commissaire enquêteur reçoit en personne les observations des intéressés, aux jours et heures suivants et selon les modalités d'accueil du public en vigueur

Mairie de Pornic (rue Fernand-de-Mun, 44210 Pornic) :
- jeudi 25 mai 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 17 juin 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 23 juin 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.
Mairie annexe de Sainte-Marie-sur-Mer (1, rue de la République, Sainte-Marie-sur-Mer, 44210 Pornic) :
- mercredi 31 mai 2023 de 14 h 00 à 17 h 00,
- mardi 6 juin 2023 de 9 h 00 à 12 h 00.
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.
Dès réception, les rapport et conclusions de l'enquête sont publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (http://www.loire-atlantique.gouv.fr) et mis à la disposition du public dans les mairies précitées, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.
Toute information concernant le projet peut être demandée à :
- la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) des Pays de la Loire, unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Loire-Atlantique : Mme Aurélie Kapeja Renard, architecte des Bâtiments de France, architecte Urbaniste de l'État (tél. 02 40 14 28 39/19, aurelie.renard@culture.gouv.fr),
- la ville de Pornic, Direction patrimoine : Mme Lenaig Louaisil, architecte du patrimoine (tél. 02 40 82 31 11, llouaisil@pornic.fr).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est le classement, au titre des sites patrimoniaux remarquables, d'une partie du territoire de la commune de Pornic, par décision du ministre chargé de la culture.

Lorsque le projet est modifié à l'issue de l'enquête publique, le ministre chargé de la culture recueille l'avis de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture sur le projet modifié (article R.631-3 du Code du patrimoine).

## Immobilier

La peur des arbres du voisin n'est pas un trouble anormal

Ce n'est pas parce que l'on a peur des arbres du voisin qu'il existe un trouble anormal de voisinage et que leur abattage pourrait être exigé.

Il n'y a pas de trouble anormal si les experts estiment que les arbres sont en bon état sanitaire et qu'ils ne représentent pas un danger particulier, a observé la Cour de cassation.
Un habitant exigeait que des pins de près de 30 mètres de haut, implantés sur le terrain voisin, mais à 15 mètres de sa maison, soient abattus. Depuis qu'une tempête avait fait tomber un autre arbre sur sa propriété, il avait peur que les arbres restants ne ombent aussi un jour ou l'autre.
Les juges ont rejeté la demande en s'appuyant sur une expertise sanitaire. Selon l'expert forestier, ces arbres étant entretenus et, ne montrant pas de signes de dépérissement, ils présentent une « dangerosité faible » en situation météorologique normale. Dès lors, ont dit les juges, il ne peut pas être jugé qu'il y aurait un danger pour la sécurité des personnes, en dépit de leur hauteur et de leur localisation et ils ne causent aucun trouble anormal de voisinage. (Cass. Civ 3, 6.7.2022, J 20-17.430).

## Commune d'Erbray

Fourniture de denrées alimentaires pour la restauration scolaire

## PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

**Section 1 : Identification de l'acheteur**
**Nom complet de l'acheteur** : commune d'Erbray.
**Numéro national d'identification** : Siret : 214 400 541 00014.
**Ville** : Erbray. Code postal : 44110.
**Groupeement de commande** : non.
**Section 2 : Communication**
**Moyen d'accès aux documents de la consultation** : lien URL vers le profil d'acheteur : https://marchespublics-loireatlantique.safetender.com
**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : oui.
**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : non.

**Nom du contact** : Mme Hélène Reyes.
Adresse mail du contact : dgs.erbray@orange.fr
Numéro de téléphone du contact : 02 40 55 09 54.

**Section 3 : Procédure**
**Type de procédure** : procédure adaptée ouverte.
**Conditions de participation**
**Capacité technique et professionnelle** : capacité à fournir les denrées et les livrer.
**Technique d'achat** : sans objet.
**Date et heure limites de réception des plis** : 5 juin 2023 à 12 h 00.
**Présentation des offres par catalogue électronique** : autorisée.
**Réduction du nombre de candidat** : non.
**Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale)** : oui.
**L'acheteur exige la présentation des variantes** : non.
**Section 4 : Identification du marché**
**Intitulé du marché** : fourniture de denrées alimentaires pour la restauration scolaire.

**Code CPV principal** : 15800000-6.
**Code de marché** : fournitures.
**Description succincte du marché** : marché de fourniture de denrées alimentaire pour fournir le restaurant scolaire de la commune d'Erbray.
**Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche** : denrées alimentaires.

**Lieu principal d'exécution du marché** : 28, rue du Roche, 44110 Erbray.
**Durée du marché (en mois)** : 12.
**Consultation à tranches** : non.
**La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché** : non.
**Section 5 : Lots**
**Marché alloti** : oui.

Description du lot : fruits et légumes bio.
Code CPV principal : 15300000-1.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : denrées alimentaires.
Description du lot : fruits et légumes de 1ère, 4e et 5e gammes.
Code CPV principal : 15330000-0.

Description du lot : produits de la mer.
Code CPV principal : 15211000-0.
Description du lot : viande fraîche de boeuf, veau et agneau.
Code CPV principal : 15110000-2.
Description du lot : viande fraîche de volailles.
Code CPV principal : 15112100-7.
Description du lot : charcuterie et salaisons.
Code CPV principal : 1513120-2.
Description du lot : produits fermiers au lait de chèvre.
Code CPV principal : 15500000-3.

Description du lot : ovoproduits.
Code CPV principal : 03142500-3.
Description du lot : produits surgelés.
Code CPV principal : 15890000-5.
Description du lot : épicerie générale.
Code CPV principal : 15893000-4.
Description du lot : produits laitiers.
Code CPV principal : 15500000-3.
Description du lot : légumineuse Bio.
Code CPV principal : 15300000-1.
Description du lot : boulangerie.
Code CPV principal : 15612500-6.
**Section 6 : Informations complémentaires**
**Visite obligatoire** : non.

## Commune de Touvois

Fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs sans hébergement

### PROCÉDURE ADAPTÉE

En application des articles 27 et 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et de l'article 42-2° de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015. Articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.
Fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs sans hébergement.

**Maire d'ouvrage** : commune de Touvois, 18, rue de Nantes 44650 Touvois.
Tél. 02 40 31 64 05, courriel : info@touvois.fr

**Objet du marché** : fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs sans hébergement.

**Mode de passation** : procédure adaptée.

**Critère d'attribution** : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de consultation).

**Délai d'exécution** : le marché prendra effet à compter de septembre 2023.
**Date limite de réception des candidatures** : le 1er juin 2023 à 12 h 00 exclusivement sur le site www.marchés-securises.fr (acheteur public : commune de Touvois).

**Adresse à laquelle les renseignements peuvent être obtenus** : mairie de Touvois, tél. 02 40 31 64 05, mail : info@touvois.fr

**Date d'envoi de l'avis à la publication** : le 4 mai 2023.

# Autres marchés

## Commune de Paimboeuf

Appel à projets, cession d'un bien communal en vue de réaliser un programme de réhabilitation et de construction de logements

### APPEL À PROJETS

La consultation n'est pas soumise au Code de la commande publique.
Avis d'appel public à concurrence.
La commune de Paimboeuf (44) est propriétaire d'un bien immobilier aujourd'hui désaffecté et d'une emprise foncière qui présente un potentiel densification. En pleine dynamique de revitalisation de son centre ville et lauréate du programme "Petites Villes de demain", elle lance un appel à projets en vue de céder l'ensemble à un opérateur pour réaliser un programme de réhabilitation du bâti patrimonial et de construction de nouveaux logements. Le cahier des charges est disponible sur le site de la commune : www.paimboeuf.fr/94\_page\_html

## Entreprise en difficulté

### Malgré la procédure de faillite, un dirigeant peut devoir payer

L'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation de l'entreprise ne met pas forcément son dirigeant à l'abri de toute poursuite d'un créancier.
Selon cette affirmation, la Cour de cassation a permis à l'administration des douanes de réclamer à un entrepreneur le paiement personnel de dettes à caractère fiscal de sa société en liquidation.
Le jugement d'ouverture d'une procédure collective, sauvegarde, redressement ou liquidation, interrompt et interdit toute action en justice engagée individuellement par un créancier, soutenait ce petit patron.
Il contestait donc l'avis de mise en recouvrement de l'administration qui lui était délivré à la suite d'un contrôle, alors que la procédure de liquidation était ouverte.
Il s'agit, expliquait-il, d'une tentative de contournement de l'interdiction particulièrement visible puisque cette mise en recouvrement avait déjà été adressée à l'entreprise avant sa mise en liquidation.

Cependant, a rectifié la Cour de cassation, cette suspension ou interdiction des poursuites individuelles ne bénéficie qu'au seul débiteur qui était la société, et non à son dirigeant, qui est un tiers dans la procédure de liquidation, pour ses fautes personnelles qui ont consisté à ne pas respecter ses obligations fiscales.

L'administration réclamait en l'espèce plusieurs centaines de milliers d'euros.
(Cass. Com 29.3.2023 R 21-21.005).

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : **centraledesmarchés.com**

Pour faire paraître une annonce légale :
**Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022, soit 0,183 € ht le caractère.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actuellegales.fr.

## Marchés publics

## Syndicat mixte des ports 44

Travaux de rénovation du quai Ciguet port du Croisic

### PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

**Section 1 : Identification de l'acheteur**
**Nom complet de l'acheteur** : Syndicat mixte des ports 44.
**Numéro national d'identification** : Siret : 200 091 007 00019.
**Ville** : Saint-Nazaire. Code postal : 44600.
**Groupeement de commande** : non.
**Section 2 : Communication**
**Moyen d'accès aux documents de la consultation** : lien URL vers le profil d'acheteur : https://demat.centraledesmarches.com
**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : oui.
**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : non.

**Nom du contact** : M. Tanguy Farineau.
Adresse mail du contact : tanguy.farineau@ports.loire-atlatique.fr
Numéro de téléphone du contact : 02 49 70 04 24.

**Section 3 : Procédure**
**Type de procédure** : procédure adaptée ouverte.
**Conditions de participation**
**Capacité économique et financière** : conformément aux dispositions des articles R.2142-6 et R.2142-12 du Code de la commande publique.
**Capacité technique et professionnelle** : conformément aux dispositions de l'article R.2142-13 du Code de la commande publique.

**Technique d'achat** : sans objet.
**Date et heure limites de réception des plis** : 26 juin 2023 à 12 h 00.
**Présentation des offres par catalogue électronique** : interdite.
**Réduction du nombre de candidat** : non.
**Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale)** : oui.
**L'acheteur exige la présentation des variantes** : non.
**Critères d'attribution** : le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse (mieux-disant), sur la base des critères et de la pondération indiqués ci-dessous :

**Critères, pondération** :
1 - valeur technique de l'offre 40 points,
2 - prix des prestations 60 points.

**Section 4 : Identification du marché**

**Intitulé du marché** : le présent marché 2023TVX\_04 concerne l'opération pour la réalisation de travaux de rénovation du quai Ciguet port du Croisic.

**Code CPV principal** : 45243600-8
**Type de marché** : travaux.

**Description succincte du marché** : le présent marché concerne les travaux spécifiques de démolition et reconstruction d'une partie du mur en maçonnerie du quai Ciguet ainsi que les travaux de régénération et d'entretien de la maçonnerie de la partie restante.

**Une tranchée ferme** : démolition et reconstruction du mur de quai de 25,50 ml (mur poids en béton avec parement maçonnerie), exécuté à l'abri du soutènement provisoire de type berlinoise.

**Une tranchée conditionnelle** : travaux de consolidation des 51 ml de mur en maçonnerie (rejointoiement des parements et injections de régénération).

**Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche** : génie civil, maçonnerie, ordonnance d'infrastructure.

**Lieu principal d'exécution du marché** : quai Ciguet, commune du Croisic 44490.

**Durée du marché (en mois)** : 7.

**Consultation à tranches** : non.
**La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché** : non.

**Section 5 : Lots**
**Marché alloti** : non.

**Section 6 : Informations complémentaires**
**Visite obligatoire** : non.

## Sud Retz Atlantique